



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.2, 3.5 et 3.10

**Numéro de la demande :** 2021-5489  
**Demande :** Modifications de l'étiquette d'une préparation commerciale –  
Calendrier d'application, cultures de rotation/délai avant la  
plantation et mélanges en cuve  
**Produit :** Herbicide Infinity  
**Numéro d'homologation :** 28738  
**Principes actifs (p. a.) :** Bromoxynil et pyrasulfotole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3415079

### But de la demande

La présente demande visait à modifier la préparation commerciale, l'herbicide Infinity, en vue d'ajouter de nouveaux calendriers d'application en présemis et en postsemis/en prélevée sur le blé (de printemps, dur, d'hiver), le triticale et l'orge lorsqu'ils sont mélangés en cuve avec des produits à base de glyphosate figurant sur l'étiquette, et de modifier le délai avant la plantation pour ces cultures. En outre, l'énoncé sur les mauvaises herbes résistantes aux herbicides a été mis à jour, et la mise en garde relative aux cultures de rotation pour les pois de grande culture a été modifiée.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de cette demande.

### Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

L'ajout des calendriers d'application en présemis et en postsemis/en prélevée pour les cultures énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Infinity, soit le blé (de printemps, dur, d'hiver), le triticale et l'orge, représente une extension du profil d'emploi des principes actifs bromoxynil et pyrasulfotole. Il n'était pas nécessaire de mettre à jour les évaluations des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application, car les évaluations des risques les plus récentes figurant au dossier ont été réalisées avec des paramètres d'intrants applicables au scénario d'exposition. L'exposition des travailleurs après l'application devrait être négligeable en raison du calendrier d'application (c.-à-d. avant ou après le semis avant la levée de la culture).

Par conséquent, aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé, et l'utilisation peut être appuyée du point de vue de l'exposition professionnelle à condition que les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et qu'ils suivent strictement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de bromoxynil ou de pyrasulfotole n'a été soumise ou exigée pour appuyer la modification de l'homologation de l'herbicide Infinity de sorte à ajouter un calendrier d'application en présemis et en postsemis/en prélevée sur les céréales. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données d'essais sur le terrain effectués avec du bromoxynil et du pyrasulfotole précédemment examinées visant à mesurer les résidus.

D'après cette évaluation, les résidus dans/sur les denrées alimentaires cultivées se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) fixées pour le bromoxynil et le pyrasulfotole. L'exposition d'origine alimentaire aux résidus de ces deux principes actifs ne devrait donc pas augmenter par rapport aux utilisations homologuées et ne posera de risque sanitaire préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

L'ajout à l'étiquette de l'herbicide Infinity d'applications en présemis et en postsemis/en prélevée lorsqu'il est utilisé avec un mélange en cuve sur les cultures céréalières actuellement énumérées sur l'étiquette, et afin de modifier le délai avant la plantation pour ces cultures, est acceptable d'un point de vue environnemental.

### **Évaluation de la valeur**

L'utilisation de l'herbicide Infinity dans un mélange en cuve avec du glyphosate sur le blé (de printemps, dur, d'hiver), le triticales et l'orge offre aux producteurs un nouveau produit à double mode d'action pour la suppression des mauvaises herbes à large spectre, y compris les biotypes résistants aux herbicides de ces espèces figurant sur l'étiquette, selon de nouveaux calendriers d'application en présemis et en postsemis/en prélevée.

Les renseignements fournis à l'appui de la valeur des modifications apportées au profil d'emploi de l'herbicide Infinity comprenaient des renvois aux données soumises antérieurement, des justifications scientifiques et de nouvelles données provenant d'essais à petite échelle sur le terrain. Les données de 33 essais à petite échelle sur le terrain ont été soumises en vue d'appuyer l'homologation d'un profil d'emploi en surface en présemis et en postsemis/en prélevée sur le blé (de printemps, dur, d'hiver), le triticales et l'orge. Les essais sur le terrain ont été réalisés en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta en 2020. Le reste des modifications à l'étiquette, y compris la révision du délai avant la replantation du blé de printemps, du blé dur et de l'orge, l'ajout du blé d'hiver et du triticales en tant que cultures avec une plantation immédiate, la mise à jour de l'énoncé sur les mauvaises herbes résistantes aux herbicides et d'autres modifications de l'étiquette étaient appuyées par des justifications scientifiques ou des données soumises précédemment.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la demande en question et juge les renseignements suffisants pour étayer la modification de l'étiquette de l'herbicide Infinity.

## Références

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
1189072	2006, AE 0317309 03 EC23 herbicide (pyrasulfotole + bromoxynil) for broadleaf weed control in cereals and timothy - Canadian value package, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5
1189106	2006, BCS DER for efficacy of AE 0317309 03 EC23 herbicide (pyrasulfotole + bromoxynil) for broadleaf weed control in cereals and timothy - Canadian value package, DACO: 10.2.3.1
3276402	2021, Value Supplement: Value assessment of Infinity Herbicide for pre-emergence weed control in wheat (spring, durum, winter), triticale and barley, DACO: 10.1,10.2,10.2.3,10.2.3.1
3276403	2021, Value assessment of Infinity Herbicide for pre-emergence weed control in wheat (spring, durum, winter), triticale and barley, DACO: 10.1, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.2(A), 10.3.3
3276405	2021, Compilation of Trial Reports: Value assessment of Infinity Herbicide for pre-emergence weed control in wheat (spring, durum, winter), triticale and barley, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A) CBI

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9